

COGOLIN Avec l'adoption de la révision du PLU, point d'orgue de ce mandat, l'adjoint à l'urbanisme a loué cet exercice difficile, tout en taclant les errances de l'ex-maire.

Mise au point musclée de Geoffrey Pecaud

PAR N. SA. / SAINT-TROPEZ@NICEMATIN.FR



Au micro, l'élu Geoffrey Pecaud a formulé des « vœux de réussite et mon admiration à l'équipe qui nous succédera, la fonction est difficile et nécessitera du courage. » PHOTO N. S.

UNE DÉCLARATION CHOC.

L'adjoint à l'urbanisme Geoffrey Pecaud s'est fendu d'un discours plein de punch sur la révision du plan d'urbanisme : maître du poids des mots, avec une parole plus libre que jamais, puisqu'il n'est engagé sur aucune liste. Visiblement libéré de la figure de l'ex-maire, l'élu a exprimé un « sentiment du devoir accompli » avec le bouclage de « 20 ans de débats sur l'évolution de notre ville, en donnant aux habitants ce qu'ils veulent ».

L'ancien maire blâmé

Selon son expression, cette révision du PLU met « un coup d'arrêt net » à la densification, à l'augmentation des constructions. « L'histoire se termine bien mais son déroulement fut chaotique, dévoile-t-il : « dans cette odyssée, notre capitaine ne fut pas Ulysse, résolu, endurant, subtil. Ce fut plutôt Agamemnon : un ambitieux brutal, aveuglé par des mirages qui ont aggravé son indécision naturelle. Un personnage qui aurait volontiers sacrifié l'intérêt communal et ses compagnons de route sur l'autel de son hubris et de ses intérêts personnels. Ici, le capitaine s'est lui-même projeté à la mer, assaisonne-t-il dans ce qui ressemble à un règlement de compte.

L'adjoint réfute l'idée « d'une volonté politique d'effacer un quelconque héritage ». Il s'agissait de « modifier suffisamment le texte pour qu'il soit conforme aux attentes des habitants ». Cette révision entérine l'arrêt des constructions dans les quartiers pavillonnaires, « non modifié

depuis trois ans ». Autre point majeur découlant de l'enquête publique, « la création du pôle sportif disparaît ». Raison invoquée par l'adjoint ? Ce projet n'était « pas soutenu par la population. Cette position transcende les clivages politiques et les catégories sociales ».

Pas de volonté d'imposer un projet décrié

Autre motif avancé par l'élu : l'impossibilité financière d'exécuter un tel programme : « nous pensons qu'il ne faut programmer que ce qui est réaliste et ne pas perdre de temps dans la contemplation de chimères ».

Cette équipe municipale en est arrivée à la conclusion « qu'on ne peut pas imposer un projet qui n'a pas fait l'objet d'un vote à l'occasion des élections », d'autant que le déplacement des stades ne figurait pas dans les promesses de campagne en 2020, situe-t-il.

Conscient que cela peut « donner l'impression que nous gommions un héritage fébrile, il n'en est rien, assume le conseiller : nous faisons simplement de la politique avec pour ambition de faire gagner notre commune et de défendre les intérêts de tous ses habitants ».

Objectif atteint selon lui : « Nous ne construirons plus de grandes résidences en dehors de l'hyper centre et même cela, ce sera compliqué ; les limites de la ville sont maintenant définies et sa forme urbaine ne connaîtra plus de changement brutal sans approbation populaire ».

Dans cet exercice démocrati-

que, « le peuple aura eu le dernier mot », constate Geoffrey Pecaud : sans vos contributions, il aurait été administrativement complexe de modifier le texte. » Une déclaration inattendue largement saluée par l'assistance citoyenne.

Contradictions sur le logement

AVANT LE VOTE, l'élu d'opposition Mireille Escarrat a tout de même souligné « un tissu de contradictions » entre la démographie cogolinoise et les perspectives largement sous-estimées au vu des chiffres à disposition « avec seulement une progression de 200 habitants sur les dix prochaines années. Comment peut-on croire ça, alors que dans le PLU on évoque un potentiel de renouvellement urbain de 980 logements dans la convention signée avec la Sagep ? »

Autre contradiction, « le Plan local d'habitat prévoyait 630 logements », poursuit l'opposante, « et même si on retranche les 300 logements du Yotel, précise-t-elle, « 1 546 logements ont été accordés par la municipalité sur 6 ans : presque le triple ! C'est une contradiction entre les objectifs du Plan et ce qui a été réalisé... »

SUITE de ce conseil dans une prochaine édition, avec le budget qui n'a pu être voté...